



REVUE DE PRESSE

Mardi 01août 2017



Retard des TGV: la galère des voyageurs charentais se poursuit

Arnaud GRUET
a.gruet@charentelibre.fr

Tout comme les TGV, l'accalmie attendue n'est pas arrivée. Hier après-midi, la SNCF a pris la décision «d'interrompre toutes les circulations sur la gare Montparnasse de 22 heures à 6 heures», a indiqué une porte-parole de la société ferroviaire. Des trains ont toutefois été détournés sur la gare d'Austerlitz. Cette pause nocturne devait permettre d'effectuer les travaux de vérifications nécessaires sur le local de commandes de signalisation de Vanves dans les Hauts-de-Seine. Une panne de ce local provoque, depuis deux jours, la pagaille sur tout le réseau ferroviaire alimenté depuis la gare de Paris-Montparnasse.

Parcours du combattant

Malgré les efforts de la SNCF pour acheminer un maximum de voyageurs jusqu'à leur destination, la soirée a relevé du parcours du combattant pour certains. Dimanche, Cyril Durand, un habitant de la commune d'Aigre, devait partir à 19h27 de Paris. Il n'est finalement arrivé chez lui qu'à 1 heure du matin. «Il n'y avait plus de train pour la Charente, alors j'ai dû me rendre à Poitiers. Et là, ma femme



À Angoulême hier matin, de gros retards sur les TGV pour Bordeaux. Photo Majid Bouzzit

est venue me chercher, raconte-t-il. Du coup, ma voiture est toujours à Angoulême.»

Hier matin, c'était toujours le désordre. En gare d'Angoulême, les voyageurs ont dû s'armer de patience. Les TGV de 6h24 en direction de Paris-Montparnasse et de 8h31 en direction de Bordeaux-Saint-Jean ont été supprimés. Le Ouigo de 9h16 enregistrait un retard d'une heure, quinze minutes environ pour le TGV de 10h15, quarante minutes pour celui de 10h29 et encore une heure de retard pour celui de 12h40. La SNCF avait prévenu ses clients dans la nuit, par SMS, des retards

et des annulations, leur proposant de reporter les voyages. «Je serais bien partie en covoiturage, mais j'ai été prévenue trop tard», regrette Chloé, 25 ans, qui part en vacances à Bordeaux. Jean-Baptiste, 17 ans, devait prendre le TGV de 8h31 pour se rendre ensuite à Toulon. Il a finalement pris le Ouigo de 9h16, en retard d'une heure. «J'ai demandé aux contrôleurs et on m'a dit de monter dans le premier TGV qui passait», raconte-t-il. Idem pour Nadine, 52 ans, qui rentre à Biarritz pour reprendre le boulot. «Heureusement, je ne reprends que mardi matin», relativise-t-elle.

Saint-Brice: le funeste destin du logis de Bois-Clair

En quelques heures, le logis de Bois-Clair à Saint-Brice a été dévoré par les flammes. Près d'un siècle d'une histoire singulière s'est effacé. Personne ne sait qui en est le propriétaire...



Le feu a tout détruit en quelques heures. La charpente comme les planchers, tout s'est effondré.

Photos F. B.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Des cheminées qui se dressent encore dans le ciel laiteux, vestiges nus d'une grandeur effondrée. Des murs en briques noircis jusqu'au cœur. Une odeur acre. Du coquet logis de Bois-Clair, construit sur une colline de Saint-Brice en 1904 par un négociant anglais, Fasset-

Arbouin, devenue ensuite une maison de la famille Martell avant de vivre une incroyable déconfiture (lire encadré), il ne reste qu'un squelette vacillant et fumant qui s'élève en surplomb du Golf du cognac.

«Le château est en feu!»

Dans la nuit de dimanche à hier, la douloureuse histoire de cette

demeure au charme aussi singulier qu'atypique s'est abîmée dans un crépitement de braises, une incandescence funeste. L'alerte a été donnée par plusieurs habitants du secteur, inquiets d'apercevoir le ciel se colorer de rouge: «Le château est en feu!»

«Quand nous sommes arrivés, tout était embrasé. La toiture s'est rapidement effondrée. Nous avons pu contenir l'incendie, mais toutes les surfaces sont détruites, notamment les planchers», indiquait le commandant Laurent Vasseur, le patron du centre de secours d'Angoulême, chef des opérations qui ont mobilisé au total plus de 40 pompiers des centres de Cognac, Jarnac, Châteauneuf, Segonzac et Angoulême.

Du logis autrefois serti de détails étonnants, comme des éléments de quincaillerie d'une minutie d'horloger, de magnifiques cheminées ou de boiseries monumentales, il ne reste que des cendres que le vent a déjà commencé à emporter.

«Quel gâchis», râle Jean-Claude Tessendier, le maire de la commune, occupé hier après-midi

«**C'est squatté, visité, dégradé depuis des années. Cela dit, maintenant, il ne reste plus rien à voir ni à y faire.**»

à placarder l'arrêté pris dans la hâte pour «interdire l'accès» au logis. «C'est pour se prémunir, mais personne n'a jamais réussi à interdire des gens d'entrer. C'est squatté, visité, dégradé depuis des années. Cela dit, maintenant, il ne reste plus rien à voir ni à y faire.»

Une enquête a été ouverte pour savoir qui ou quoi a allumé l'étéincelle fatale. La carcasse fumante a été inspectée de fond en comble pour s'assurer qu'aucune victime n'avait été piégée par le feu. La seule dépouille, c'est ce logis dont l'équilibre ne tient plus à rien.



Les cheminées tiennent à un fil et les murs sont troués.

Un lieu frappé par la malédiction

Une histoire comme celle du logis de Bois-Clair ne peut se finir que par un drame, une telle déconfiture que par la mort. Née de l'idée un peu folle d'un négociant anglais, Fasset-Arbouin, cette bâtisse aux atours Art déco a ensuite été longtemps la demeure de la famille Martell. Il y avait même à une époque, au dernier étage, un pas de tir de pigeon d'argile, les tireurs se rangeant sur la terrasse qui domine l'actuel golf. En 2000, la famille Firino Martell avait vendu mais y restait très attachée. Un de ses membres, Amaury, a réagi hier. «La famille, même si elle n'est plus propriétaire depuis 2000, espère que la justice trouvera le ou les coupables qui ont fait partir en fumée une partie du patrimoine de Saint-Brice.»

Après Martell, c'est un dénommé William Mackenzie qui fut propriétaire, essayant notamment de vendre la propriété en la morcelant. Le projet de centre international de formation aux arts culinaires du chef Alain Ducasse a tenu la corde en 2006, promettant jusqu'à 2 000 stagiaires par an. La toque avait choisi Monaco et c'est un homme d'affaire niçois, Claude Roques, qui avait fait main basse sur le logis, promettant d'investir près de 10 millions d'euros pour édifier 54 appartements pour des résidents seniors et fortunés. Vingt-quatre propriétaires avaient investi chacun près de 500 000 euros pour ce qui était présenté comme un programme de défiscalisation en béton. Finalement, le projet a fini en pâte de sable et les propriétaires lésés ont été... condamnés à reverser les sommes soustraites aux impôts, avec pénalités en sus. Depuis, même le maire de Saint-Brice ne sait pas qui est propriétaire. «C'est hypercompliqué, impossible à démêler. Parce que ces gens ne sont propriétaires que de logements jamais construits. Quant à la société qui possédait les terrains, elle est liquidée...» Depuis 2010 et la fin de travaux à peine commencés, le logis était ouvert aux quatre vents, attirant squatters, soirées gothiques, adeptes d'urbex (explorateurs souvent photographes), jeux de rôle. Les derniers visiteurs étaient pyromanes ou étourdis.

- Le club a reçu le prix du projet de l'année pour la création du centre Suzanne-Noël
- Le plus convoité, décerné au niveau européen ■ Inédit pour un club français.

Les Soroptimist de Cognac décrochent le Graal

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Elles sont fières, à juste titre. Pour ce prix inédit concernant un club français. De par son importance, puisqu'il récompense le projet de l'année 2017, celui des meilleures pratiques, le plus convoité de tous. Pour ce qu'il représente aussi et surtout dans le combat qu'elles mènent dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

”

La compétition était particulièrement relevée. Ce prix a donc d'autant plus de valeur.

Les Soroptimist de Cognac sont aux anges. Elles ont décroché le Graal lors du 21^e congrès international Europe de cette institution caritative qui s'est tenu à Florence, en Italie, du 14 au 16 juillet. Il couronne leur action pour avoir œuvré, avec le soutien de la ville de Cognac, à la création du centre Suzanne-Noël, ce lieu



La présidente Catherine Smith, trophée en main, et Marie-Claude Bertrand (à sa gauche) ont fêté ce succès en équipe. Photo G. B.

d'écoute et d'informations pour les victimes de violences conjugales (lire l'encadré).

«À l'unanimité du jury»

Pour prendre la mesure de cette consécration, 56 pays étaient représentés lors de ce congrès et 86 projets soumis à un jury composé de sept membres dont Bettina Hahne, représentante au-

près du Conseil de l'Europe.

«C'est une superbe récompense et une belle reconnaissance pour le travail d'une équipe, de celle de l'Aserc aussi, toutes mobilisées autour de ce centre depuis son ouverture», se réjouit Catherine Smith, la présidente du club, d'autant plus ravie qu'elle a bien cru rentrer bredouille d'Italie.

À l'heure du verdict final, rien ne laissait présager un tel succès en effet. Les Soroptimist de Cognac avaient déposé leur dossier dans la case «violences à l'égard des femmes», l'une des cinq catégories en lice (1). «Sauf que quand l'annonce des finalistes a été dévoilée, rien, pas de Cognac à l'appel, alors qu'on avait déjà sorti les appareils photo, persuadées que notre dossier tenait la route, raconte-t-elle. On a alors tout rangé, déçues évidemment car le prix de l'année, on n'sait même pas l'imaginer».

La suite leur a donné tort et a inondé de bonheur une petite délégation qui tient à associer à cette réussite Marie-Claude Bertrand, marraine et instigatrice du club en 1998, devenue depuis vice-présidente de l'organisation européenne.

«Elle nous a poussées à concourir, à monter le dossier, et nous a accompagnées jusqu'au bout», salue Catherine Smith. Une aide précieuse, d'autant que les autres projets présentés lors de ce congrès avaient tous de solides arguments à faire valoir. «La compétition était particulièrement relevée, atteste Marie-Claude Bertrand. Ce prix a donc d'autant plus de valeur, sachant qu'il a fait l'unanimité de surcroît au sein du jury, sans discussions». Un prix de l'année décerné selon trois critères d'attribution, l'intérêt du projet, mais aussi sa reconnaissance auprès des institutions et l'assurance de sa pérennité, sujet sur lequel les Soroptimist de Cognac restent vigilantes, soucieuses de ne pas s'endormir sur leurs nouveaux jolis lauriers.

«Il va nous galvaniser pour continuer à travailler d'arrache-pied pour développer plus encore le Centre, car les demandes s'accroissent quand les financements eux manquent encore», rappelle Catherine Smith.

(1) Éducation, autonomie financière, développement durable, santé et sécurité alimentaire.

80 personnes accueillies, 47 hébergées

Créé en 2014, géré par l'association socio-éducative de la région de Cognac (Aserc) et soutenu par l'agglomération de Grand Cognac, le centre Suzanne-Noël a accueilli quatre-vingts personnes depuis son ouverture au 42, rue de Segonzac, à Cognac. Un chiffre qui ne cesse de progresser. Infos, conseils, accompagnement, soutien psychologique et juridique, mais aussi hébergement sont au cœur de ses missions. Pour cette dernière mission, le Centre dispose d'un appartement

«refuge» en mesure de recevoir aussi des familles. À ce jour, 16 femmes, deux hommes et 29 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif pour des séjours d'une durée de trois mois et plus. Le Centre s'inscrit dans le cadre du dispositif départemental centré autour du numéro vert 0 800 16 79 74 qui assure écoute et soutien 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il est ouvert les jeudis matin de 10h à 12h en informations libres et les jeudis après-midi sur rendez-vous.

Cognac

La mairie déboutée à nouveau dans l'affaire de la secrétaire du CE



Sandrine Ourtaau (de dos avec son mari et son avocat) a obtenu une nouvelle petite victoire face à la Ville. Photo archives G. B.

Mille deux cents euros une première fois, auxquels s'ajoutent 800€ après avoir été déboutée en appel de la décision prise en sa défaveur par le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers, lequel avait décidé en mai dernier de suspendre la sanction d'exclusion de deux ans infligée à Sandrine Ourtaau. La ville de Cognac va devoir taper dans ses caisses pour verser à la secrétaire du comité des agents municipaux interservices de Cognac (Camic), 2.000€ donc au total, pour frais de procédure. «Une petite victoire déjà pour nous», indique en partie soulagé Philippe Ourtaau, dont l'épouse n'est plus hospitalisée, mais demeure dans l'incapacité de reprendre un poste pour lequel les portes restent de toute façon fermées, même si la Ville a reçu obligation de sa réintégration. Au lendemain du référé rejeté, le maire Michel Gourinchas avait en effet repris un arrêté, ramenant la première sanction d'exclusion à un an. Pour rappel, c'est la disproportion de la sanction initiale pour un agent de catégorie C qui avait poussé le juge à prendre sa décision. Celle-ci, prise sur la forme, ne préjuge en rien en revanche de l'issue de la procédure qui se poursuit au fond et n'aboutira, au vu des délais du tribunal administratif, pas

avant dix-huit mois au mieux. Sandrine Ourtaau, accusée de «manquements et fautes» dans ses fonctions, ou encore «d'atteinte à l'image de la Ville», «Fautes ou errements au profit de l'intéressée qui révèlent un manque de probité, mais légers tout de même», avait résumé et validé le juge lors de l'audience en mai, n'a pas encore décidé si elle s'opposerait à nouveau à ce second arrêté. «C'est entre les mains de notre avocat, on verra ce qu'il convient de faire», dit son époux qui attend que cette affaire se décante sur le plan pénal également, puisque la mairie comme sa femme s'affrontent aussi sur ce terrain, les deux ayant porté plainte. Sandrine Ourtaau maintient depuis toujours sa version d'un complot ourdi par la Ville pour se débarrasser d'elle, avançant sa volonté «de faire disparaître le Camic pour le remplacer par une adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS)», ce à quoi elle s'est «toujours opposée» en qualité aussi de présidente du syndicat interne et porte-parole de l'intersyndicale, ce que le maire, actuellement en congés, a toujours réfuté en bloc de son côté.

**COGNAC
CHÂTEAUBERNARD**

Jean-Paul et Annick GEORGEON,
Christiane BOTTÉ et Jean-Jacques,
ses enfants ;
Emmanuelle, Ludovic, Roxane et Diane,
ses petits-enfants ;
ses arrière-petits-enfants
ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

M. Roger GEORGEON,

survenu à l'âge de 94 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées
le mercredi 2 août 2017, à 14 h 30,
en la chapelle des Templiers
du bourg de Châteaubernard,
suivies de l'inhumation
au cimetière de Barbezieux.
M. GEORGEON repose à la maison
funéraire du Plassin, entrée n° 3,
à Gensac-la-Pallue,
où la famille recevra les visites ce jour,
mardi 1^{er} août, de 15 h à 18 h.
Condoléances sur registre.

*PF Hervé - F. Leduc,
maison funéraire du Plassin, 32, rue Balzac,
Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.*

■ Grâce à la qualité de sa programmation, le centre culturel de Ruffec a réussi à fidéliser son public ■ Le taux de remplissage est de 94% et les abonnements sont en hausse.

La Canopée au sommet de sa popularité

A peine rentrée du festival d'Avignon où elle a repéré quelques pistes pour la saison 2018-2019, Nathalie Chanas-Nicot dresse un prébilan de la saison écoulée et dévoile la saison 2017-2018, dont la présentation officielle aura lieu le 23 septembre avec la compagnie Carna et en deuxième partie un concert rock avec Blaze (lire l'encadré).

”

On va arriver à avoir plus de spectacles en mutualisant des achats.

Depuis son ouverture il y a plus de dix ans, La Canopée a gagné en notoriété et en clientèle. La billetterie a enregistré 7.444 spectateurs la saison dernière, y compris lors des rencontres d'auteur. À 200 entrées près, malgré 15 représentations en moins, une option décidée par la communauté de communes (CDC) Val-de-Charente pour compenser la baisse de son budget 2016, les entrées restent stables. «*On est fier de ce résultat. Ça prouve que le public est attaché à la salle*», remarque la directrice, qui insiste sur le taux de remplissage à 94% et sur les hausses des abonnements.

Une nouvelle formule d'abonnement

Les plus fortes concernent la formule «*mordu*» à 10 spectacles et la «*passionné*» à 14 spectacles. «*Et pour répondre directement à*

Bernard Pivot, Vincent Dedienne, La Grande Sophie & Delphine de Vigan...

Si la programmation de La Canopée n'est pas encore tout à fait arrêtée, un aperçu de la prochaine saison est visible sur le site internet. Le programme détaillé sera disponible dès le 1^{er} septembre, et la présentation de la saison aura lieu le 23 septembre (1). Parmi les 28 spectacles annoncés, plusieurs devraient vite afficher complet. À commencer par Vincent Dedienne (17 novembre) qui présentera un seul en scène récompensé par le Molière de l'humour 2017. Avec «*S'il se passe quelque chose*», le jeune acteur au parcours classique réconcilie le théâtre et le one-man-show et livre

un autoportrait à la fois drôle et sensible. Également seul en scène mais dans un tout autre style, Bernard Pivot proposera quant à lui une conférence spectacle «*Au secours ! Les mots m'ont mangé*» (10 décembre). Le récit de la vie périlleuse, burlesque et navrante d'un grand amoureux des mots. La chanteuse La Grande Sophie, qui s'est souvent produite en Charente, est annoncée le 3 février en compagnie, cette fois, de l'écrivaine Delphine de Vigan, pour une lecture musicale intitulée «*L'une et l'autre*». Une rencontre audacieuse entre deux femmes qui nourrissent leur art

respectif des mêmes aliments: le souvenir, l'amour et ses maux, l'enfance, le passé, la solitude... À noter également la venue du clown mime Julien Cottureau, Molière 2007 de la révélation masculine, avec un spectacle enchanteur baptisé «*Lune Air*» pour un voyage cosmique, drôle et très tendre (14 janvier).

(1) Présentation de la saison 2017-2018, samedi 23 septembre à partir de 18h avec la compagnie Carna (entrée libre) puis un concert rock à 21h avec Blaze (entrée: 7€). La billetterie ouvrira le mardi 12 septembre à 14h. Renseignements au 05 45 31 32 82. <http://la-canopee.fr/>

une demande du public, nous ajoutons la formule "acro" avec un abonnement à 19 spectacles», se réjouit l'équipe de Geoffroy Dudouit, le vice-président chargé de la culture au sein de la CDC. La saison passée, la structure a reçu 23 compagnies, trois rencontres d'auteur et programmé 46 représentations. «*Alors oui, l'outil Canopée coûte cher, mais au regard des retombées intellectuelles, sociales et économiques dans le territoire et bien au-delà, c'est un outil public nécessaire qui va encore maintenir son budget artistique en équilibre avec 213.000€ de dépenses pour 238.000€ d'entrées et subventions*», rapporte la directrice. «*La difficulté pour nous est de devoir jongler sur deux budgets. Mais nous y parvenons et pour la saison prochaine, ça devrait éga-*

lement bien se passer», rassure l'élu. «*On va arriver à avoir plus de spectacles en mutualisant des achats, ce qui diminue le coût des plateaux*», explique Nathalie Chanas-Nicot, qui constate aussi que ce ne sont pas que les têtes d'affiche qui remplissent la salle.

«*On a eu de belles surprises avec par exemple "Georges et moi" d'Alexis HK, l'hommage à Georges Brassens qui a fait salle comble, la venue d'Antoine Duléry, salle comble aussi, ou encore "Les Lavandières". C'est une satisfaction de voir que le public fait confiance en nos choix.*»

Les représentations pour jeune public atteignent leur cible sans problème avec la complicité de Lise-Marie Hélène, la médiatrice culturelle qui œuvre dans la programmation jeunesse, et les représentations du dimanche ont fait

de nombreux heureux auprès des familles et du public qui n'aime pas sortir le soir. Autant de pistes encourageantes pour l'équipe.

Le public vient à 80% de la Charente, 12% de la Vienne et 5% des Deux-Sèvres, tandis que 91% des communes de la CDC Val-de-Charente ont des habitants qui viennent à La Canopée. 44% de ces mêmes communes ont des abonnés au théâtre et 100% ont des abonnés à la médiathèque. «*C'est plutôt encourageant*», sourit Geoffroy Dudouit qui remarque au passage que le budget global consacré à la culture dans son ensemble représente 4% du budget général de la CDC. Un si petit pourcentage pour de très belles surprises culturelles qui attirent de plus en plus de monde.

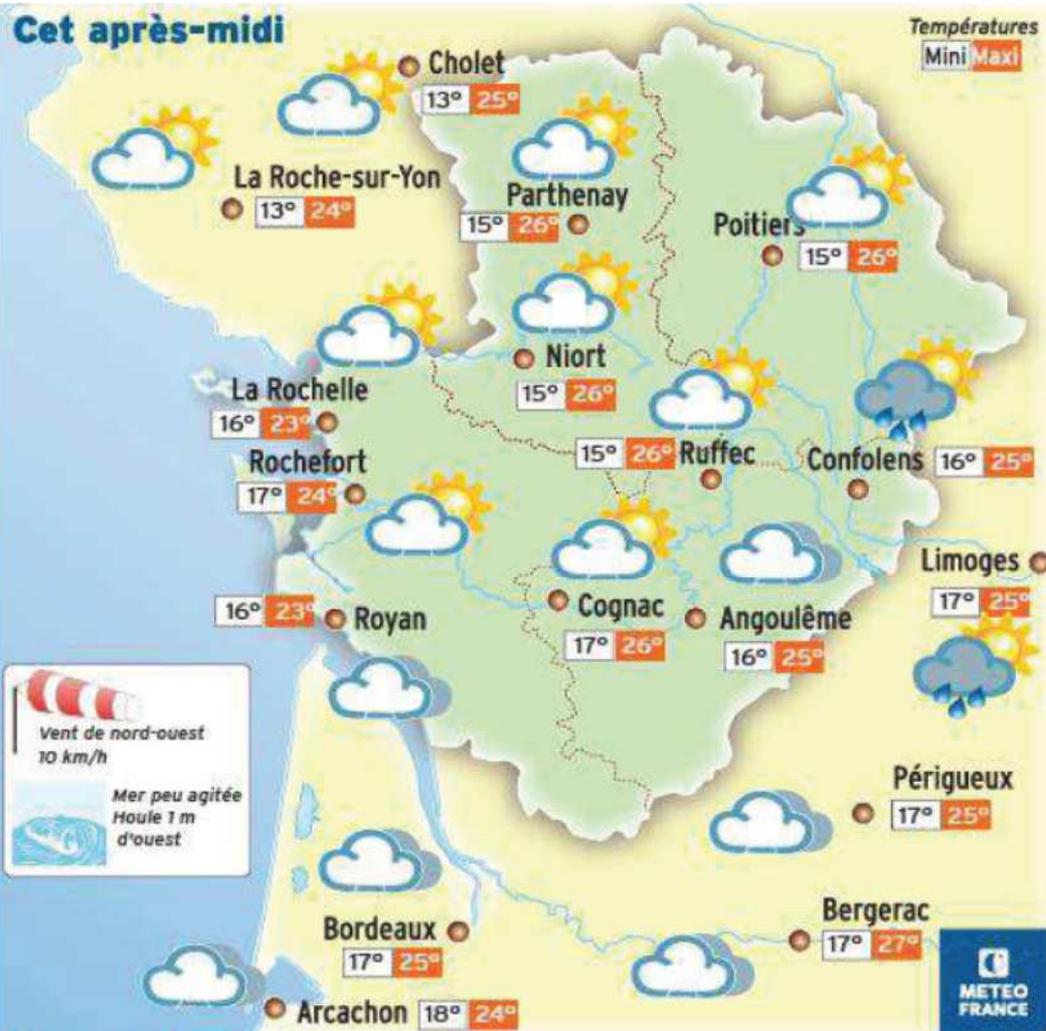
Dominique RÉTOURET

Le traité de libre-échange avec le Canada validé

Le Conseil constitutionnel, saisi par plus de 60 députés, a validé hier l'accord économique et commercial entre l'Union européenne et le Canada (CETA), l'estimant compatible avec la Loi fondamentale française. Le Conseil constitutionnel avait été saisi en février par une centaine de députés de gauche de la question de savoir si cet accord, consistant à créer un marché élargi pour les marchandises et les services, comportait une clause contraire à la Constitution. La saisine portait sur quatre motifs: les «conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale», le «principe d'indépendance et d'impartialité des juges», le «principe d'égalité devant la loi» et «le non-respect du principe de précaution».

L'accord de 1.600 pages négocié pendant sept ans doit, selon Bruxelles, supprimer plus de 99% des droits de douane avec Ottawa, et faire progresser de 25% le commerce de l'Union européenne (UE) avec le Canada, son 12^e partenaire commercial. Le texte va être appliqué «provisoirement» à partir du 21 septembre en attendant une pleine entrée en vigueur une fois que tous les Parlements des pays membres de l'UE l'auront voté. L'entrée en vigueur provisoire concerne essentiellement les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'UE. Le CETA a été signé en octobre 2016 par le Premier ministre canadien Justin Trudeau et le président du Conseil européen Donald Tusk.

Cet après-midi



Des moments de soleil

Retour d'éclaircies par l'ouest, de plus en plus belles.
Vent de Nord-Ouest modéré sur le littoral, renforcé par une jolie brise marine.

Mercredi



Jeudi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Carburant : le début de la hausse

CONSOMMATION Le prix du pétrole recommence à augmenter. Le gouvernement annonce de nouvelles taxes. Les effets vont se faire sentir à la pompe

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

Les prix des carburants à la pompe sont légèrement repartis à la hausse la troisième semaine du mois de juillet. Selon des chiffres publiés hier par le ministère de la Transition écologique, le prix moyen du gazole s'établissait à 1,1739 €, soit une augmentation de 1,35 centime par rapport à la dernière semaine de juin. Le prix du litre d'essence sans plomb SP 95 atteignait 1,3179 € (+ 0,25 centimes par rapport à début juillet). Celui du SP 98, 1,3912 € (+ 0,19 centime par rapport à début juillet). Les augmentations sont minimes et peuvent encore passer inaperçues. Sur un plein de 50 litres, elles représentent une hausse d'une trentaine de centimes en une semaine.

Plus de 1,50 € le litre

Malgré ce redressement de la courbe, les prix des carburants restent depuis plusieurs mois dans des valeurs plutôt basses. Ils demeurent toutefois supérieurs à ceux des années 2015 et 2016. Sur un an, le prix le plus bas avait été atteint au mois d'août 2016, avec un gazole à 1,08 € et des sans-

plomb à 1,26 € et 1,32 €. Depuis l'été dernier, les prix ont enregistré une petite poussée, entre fin 2016 et début 2017, mais sur les six derniers mois, la tendance a clairement été à la baisse, même si celle-ci n'a pas été régulière. Fin juillet, les prix restaient en effet nettement en dessous de ceux du mois de janvier. Dans les premiers jours de la nouvelle année, le prix moyen du gazole à la pompe était calculé à 1,27 € le litre. Celui des sans-plomb à 1,41 € (SP95) et 1,47 € (SP98).

Pour mémoire, au mois d'août 2012, les automobilistes payaient le litre de gazole 1,45 € en moyenne, ce qui signifie que, pour beaucoup d'entre eux, le prix dépassait 1,50 €. Le litre de SP 95 leur coûtait 1,64 € et celui de SP98 1,69 €. À l'inverse, fin 2015, les prix avaient atteint leur niveau le plus bas, le litre de gazole passant même brièvement en dessous de la barre de 1 €. Cette période est probablement définitivement révolue. Les hausses de fiscalité annoncées par le

gouvernement vont rendre ce genre de performance impossible, même avec un prix du pétrole à un niveau plancher, ce qui n'est pas le scénario le plus probable pour les prochaines années.

Plus 30 centimes

Début juillet, dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre Édouard Philippe a confirmé la mise en place de deux mesures qui vont entraîner une augmentation du prix à la pompe pendant le quinquennat. La première concerne l'accélération de la montée en puissance de la fiscalité carbone. La seconde, la convergence de la fiscalité du diesel et de l'essence, devrait être effective en 2022.

Sur la base de ces annonces – mais sans en connaître le détail –, l'Union française des industries pétrolières (Ufip) a effectué ses propres estimations. Si les mesures annoncées sont mises en œuvre comme prévu, l'Ufip estime qu'elles pourraient entraîner une augmentation de 30 centimes par litre pour le gazole et de 15 centimes pour l'essence d'ici à 2022 (lire ci-dessous).



Les prix des carburants, toujours relativement bas, devraient progressivement repartir à la hausse. PHOTO LOIC DEQUIER

Aujourd'hui, les différentes taxes payées par les automobilistes à la pompe représentent plus de 60 % du prix d'un litre de carburant. En gros, elles s'élèvent à un peu plus de 70 centimes pour un gazole à 1,18 € le litre et à près de 90 centimes pour une essence à 1,33 € le litre. Elles rapportent environ 30 mil-

liards dans les caisses de l'État et des collectivités.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé que la hausse de la fiscalité sur le diesel liée à la politique de convergence avec celle sur l'essence devrait rapporter 2 milliards d'euros supplémentaires dès l'année prochaine.

Le plein va coûter de plus en plus cher



Pour Francis Duseux, « on a amorcé une remontée des prix du pétrole ». PHOTO F. GUILLOT/AFIP

PRÉVISIONS Selon Francis Duseux, le prix du gazole va augmenter plus vite que celui de l'essence

« Sud Ouest » À la fin de l'année dernière, plusieurs pays ont décidé de réduire leur production de pétrole. Cette mesure aurait dû entraîner une hausse des prix du baril et des carburants. Or ils restent à un niveau relativement bas. Que s'est-il passé ?

Francis Duseux (1) Le prix du pétrole n'a pas augmenté autant que prévu, mais si l'on regarde ce qui s'est passé depuis le début de l'année, nous sommes à 51,2 dollars le baril en moyenne. C'est tout de même une augmentation assez nette par rapport à l'année précédente. En plus, sur les dernières semaines, il semble se dégager une tendance à la hausse bien marquée. Et ce qui est très important de relever, c'est que les stocks ont beaucoup baissé. La réduction de production de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole, NDLR) commence manifestement à produire ses effets. En plus, il faut noter trois autres choses : les raffineries au niveau mondial tournent à plein régime ; la production de pétrole de schiste aux États-Unis n'est pas aussi importante qu'on le pensait ; et la demande en produits finis reste élevée. Il faut toujours être très prudent, mais je pense qu'on a amorcé une remontée des prix du pétrole.

Quel va être l'impact de la fiscalité carbone promise par le gouvernement ?

Si l'on en croit Bruno Le Maire, entre aujourd'hui et 2022, la taxe carbone devrait passer de 30 € la tonne de CO₂ à 86 €. Cela entraînerait une augmentation de plus de 15 centimes par litre sur l'essence et sur le gazole. Mais il faut aussi prendre en compte le projet du gouvernement, qui veut

faire converger les fiscalités gazole-essence sur le quinquennat. Ce sera une autre augmentation de 15 centimes par litre de gazole sur la période.

Savez-vous quelles sont les modalités prévues pour organiser cette convergence ?

Je crois que ce n'est pas tranché. Le gouvernement précédent avait fait le choix d'augmenter la taxe sur le gazole et de diminuer celle sur l'essence. On a cru comprendre que le nouveau gouvernement s'orienterait plutôt vers une augmentation du diesel sans baisse de l'essence.

Comment pourrait évoluer le prix des carburants dans les prochaines années ?

La demande mondiale continue d'augmenter alors que l'on a taillé dans les investissements dans

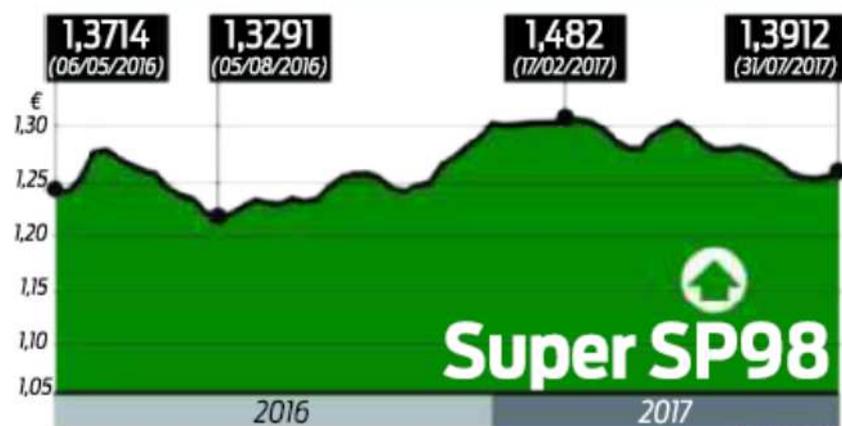
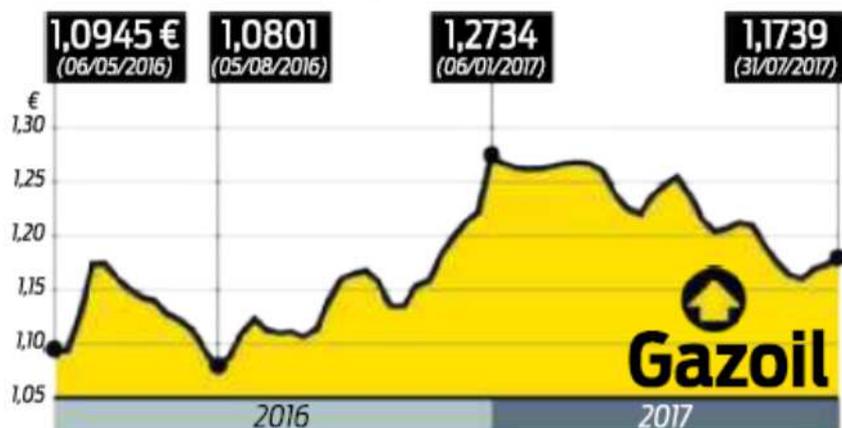
l'amont pétrolier. Dans quelques années, on pourrait donc se retrouver avec un déficit d'offre, ce qui entraînerait une remontée significative des prix.

Si les taxes augmentent de 30 centimes par litre de gazole et si la hausse du prix du baril provoque une autre augmentation de 30 centimes parce que l'on revient aux cours précédents, vous arrivez à 60 centimes de plus par litre de gazole. Je crois que les politiques n'ont pas bien mesuré l'impact de ces mesures sur le pouvoir d'achat des ménages. En plus, elles renchérissent le coût des transports, ce qui porte atteinte à la compétitivité de nos entreprises. Ce ne sont pas de bonnes nouvelles.

Recueilli par P. T.

(1) Président de l'Union française des industries pétrolières (Ufip).

Évolution des prix des carburants



infographie

Le Parlement d'accord pour réformer le Code du travail par ordonnance

LÉGISLATIF Députés et sénateurs sont parvenus hier à un accord sur le projet de loi autorisant l'exécutif à légiférer par ordonnances pour réformer le droit du travail, premier gros chantier du quinquennat et promesse du candidat Macron. Réunis en commission mixte paritaire, 7 députés et 7 sénateurs sont parvenus à dégager un compromis qui devra être entériné définitivement par un vote en séance de l'Assemblée aujourd'hui et du Sénat jeudi.

Le logis de Bois-Clair ravagé par les flammes

SAINT-BRICE La propriété de 1 600 mètres carrés a brûlé dans la nuit de dimanche à lundi



Au plus fort de l'incendie. SOIS 16

ANNE-LAURE DE CHALUP
cognac@sudouest.fr

Il ne reste que les murs du logis du Bois-Clair à Saint-Brice. Plafonds et toitures ont été entièrement ravagés par les flammes dans la nuit de dimanche à lundi. L'incendie s'est déclaré au rez-de-chaussée et au premier étage de la bâtisse de 1 600 mètres carrés. Elle était inoccupée depuis longtemps. Il n'y a donc aucune victime à déplorer. Mais du fait de l'isolement de la bâtisse et du risque d'effondrement, le travail des pompiers a été ralenti.

Une alerte tardive

« C'est très isolé ici et personne n'habite dans cette demeure, c'est sûrement la raison pour laquelle l'alerte a été donnée si tard », expliquait le pompier en charge des opérations hier matin. C'est un voisin qui a alarmé les secours aux alentours d'1 h 30. Une fois sur place, l'intervention a été délicate du fait du risque d'effondrement des plafonds et des difficultés d'accès à la façade.

« La première difficulté a été de trouver un point d'eau », explique Jean-Claude Tessendier, le maire de Saint-Brice. C'est l'élu qui a indiqué la présence de différentes mares au



Le logis du Bois-Clair a été entièrement détruit par l'incendie. PHOTO A.-L.C.

sein du golf que la propriété surplombe. Près de 500 mètres de tuyaux ont été déployés pour approvisionner les lances à eau depuis la mare du trou n°9.

Des doutes quant à l'origine

Le logis de Bois-Clair était inhabité depuis longtemps et son état était « délabré » selon le responsable des pompiers sur place. Les nombreuses boiseries et la charpente abimée du bâtiment ont rapidement brûlé. De cette structure, il ne reste aujourd'hui plus rien.

Aucune piste n'est privilégiée quant à l'origine de cet incendie. Mais la présence, connue de la municipalité, de squatteurs pourrait expliquer le départ de feu. « Il n'y a aucun appareil électrique à l'intérieur... », commente Jean-Claude Tessendier, interrogateur. Pour le maire de la commune, la piste de l'occupation illégale des lieux est la plus plausible.

Les pompiers se montrent, eux, plus circonspects. Ils se sont activés toute la journée d'hier à prévenir d'éventuelles reprises d'incendie. Quelques colonnes de fumée

s'échappaient encore du logis de Bois-Clair dans la matinée. Foyers surveillés par deux équipes de soldats du feu arrosant abondamment la propriété « par le haut pour faire tomber tout débris de charpente », commente l'un d'eux. Ce sont ces « foyers résiduels » qui pourraient conduire à de nouveaux départs de feu.

Pour éviter tout incident, la municipalité de Saint-Brice va interdire l'accès au site. « Il y a encore des risques, c'est dangereux de s'approcher », explique le maire.

Un manoir à l'histoire mouvementée

Le logis de Bois-Clair à Saint-Brice était un manoir à l'histoire mouvementée. Les bâtiments, abandonnés, surplombant le golf de Cognac, étaient régulièrement squattés depuis plusieurs années. Leur histoire récente fut marquée par l'échec de plusieurs projets immobiliers.

L'édifice, inscrit dans la base Mérimée de l'Inventaire général du patrimoine culturel, comptait quelques parties construites au XVIII^e et figurait au cadastre de 1820. Le nouveau logis fut construit au début du XX^e siècle par un cabinet d'architectes anglais, Maple & Cie, basé à Londres. De style normand, la demeure en moellon, recouverte de tuile, avait été commandée par Ernest Fassett Arboin, négociant en cognac lié à la maison Martell. Dans les années 1950, le domaine – mais aussi le golf – furent d'ailleurs rachetés par la famille Martell.

En 2006, le castelet, au cœur d'un parc et de dépendances de 3,5 hectares, appartenait à un couple d'Anglais, M. et M^{me} Mc Kenzie. Cette année-là, la Communauté de communes de Cognac avait bien failli acheter le logis de Bois-Clair pour la coquette somme de 1 568 800 euros (soit 3,5 % plus cher que l'estimation des Domaines). À l'époque, les élus locaux avaient fait des pieds et des mains pour que le célèbre chef étoilé Alain Ducasse installe ici une école internationale de cuisine. Après bien des atermoiements, Ducasse préféra poser ses fourneaux à Monaco. Et le manoir continua à se dégrader...

En 2007, il fut finalement racheté par la société Résidences Pasteur. Le promoteur, basé à Nice, voulait aménager de luxueux appartements pour personnes âgées. Il promettait un chantier de 4 millions d'euros. Las ! Les logements de



Le logis de Bois-Clair, photographié en 2006. ARCHIVES H.-J. BERTHÉLÉMY

grand standing ne virent jamais le jour. L'affaire se termina devant le tribunal, à Angoulême, où une vingtaine de petits investisseurs s'estimaient floués.

Le dernier projet immobilier au Bois-Clair fut mené par James Grégoire, cet entrepreneur charentais qui avait fait fortune dans les machines à vendanger. James Grégoire

est décédé dans un tragique accident d'hélicoptère en décembre 2013, en Gironde. Interrogée par nos confrères de « Charente libre » en janvier 2015, sa veuve, Monique Grégoire, avait déclaré : « Je ne sais pas quoi faire de ce bâtiment. Aujourd'hui, je n'ai pas envie de m'embêter avec cela. »

Olivier Sarazin

CHÂTEAUBERNARD

Randonnées à vélo. L'Association sportive des Verriers organise trois randonnées à vélo dimanche. Départ à 8 h devant l'usine Verallia. Le port du casque est obligatoire. Le circuit de 58 km prend une autre direction à hauteur de Thors, tandis que les parcours de 90 et 97 km se scindent au niveau de Néré.